

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave. Jasper
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6
Bid Fax: (780) 497-3510

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Transmission Refl Network Analyser	
Solicitation No. - N° de l'invitation W2671-15JG66/A	Date 2015-09-08
Client Reference No. - N° de référence du client W2671-15JG66	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$EDM-014-10554	
File No. - N° de dossier EDM-5-38148 (014)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-10-19	Time Zone Fuseau horaire Mountain Daylight Saving Time MDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lau (EDM), Chris	Buyer Id - Id de l'acheteur edm014
Telephone No. - N° de téléphone (780) 566-2195 ()	FAX No. - N° de FAX (780) 497-3510
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE AEROSPACE ENGINEERING TEST EST. CFB COLD LAKE 6HGR MEDLEY Alberta T0A2M0 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

W2671-15JG66/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

EDM-5-38148

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W2671-15JG66

Cette page est intentionnellement laissée en blanc.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 BESOIN	2
1.2 COMPTE RENDU	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	4
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	6
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	8
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	8
6.2 BESOIN	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	8
6.4 DURÉE DU CONTRAT	8
6.5 RESPONSABLES.....	8
6.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	9
6.7 PAIEMENT	9
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	9
6.9 ATTESTATIONS	10
6.10 LOIS APPLICABLES	10
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	10
6.12 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	10
ANNEXE « A »	11
BESOIN	11
ANNEXE « B »	12
SPÉCIFICATION DE PERFORMANCE MINIMALES	12
ANNEXE « C ».....	16
BASE DE PAIEMENT.....	16

Solicitation No. - N° de l'invitation
W2671-15JG66/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W2671-15JG66

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
EDM-5-38148

Buyer ID - Id de l'acheteur
edm014
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
EDM-5-38071

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article « A » - Besoin des clauses du contrat éventuel

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copies papier)

Section III : Attestations (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

L'omission de respecter ces critères obligatoires à la clôture de l'invitation à soumissionner rendra votre soumission irrecevable et elle sera rejetée sans autre forme d'examen.

1. Respect des conditions générales du présent document.
2. Soumission des prix, tel qu'il est demandé.
3. Capacité d'exécuter la totalité des travaux décrits à l'Annexe « A » et l'Annexe « B ».

4.1.2 Évaluation financière

Le prix offert total sera calculé selon la méthode suivante:

Les prix unitaires indiqués pour chaque article sera multipliés par la quantité estimative pour obtenir un prix total par article. Les prix totaux par article seront additionnées pour déterminer le prix de l'offre évalué totale.

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) »

Solicitation No. - N° de l'invitation
W2671-15JG66/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W2671-15JG66

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
EDM-5-38148

Buyer ID - Id de l'acheteur
edm014
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
EDM-5-38071

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2015-07-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 29 février 2016.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Christopher Lau
Titre : Spécialiste d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements

5th Floor, ATB Plaza North
10025 Jasper Ave.
Edmonton, AB T5J1S6

Téléphone : 780-566-2195
Télécopieur: 780-497-3510
Courriel : christopher.lau@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W2671-15JG66/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W2671-15JG66

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
EDM-5-38148

Buyer ID - Id de l'acheteur
edm014
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
EDM-5-38071

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Divulgateion proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

6.7 Paiement

6.7.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme précis dans l'annexe « C » - Base du paiement; Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

Clause du Duide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.8 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.9 Attestations

6.9.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2015-07-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe « A », Besoin;
- d) Annexe « B », Spécifications de performance minimales;
- e) Annexe « C », Base de paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.12 Clauses du Guide des CCUA

A9006C (2012-07-16), Contrat de défense
B1501C (2006-06-16), Appareillage électrique
B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires
G1005C (2008-05-12), Assurances
C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger (le cas échéant)
C2002C (2010-01-11), Droits et taxes - entrepreneur établi à l'étranger - état de la Californie (le cas échéant)

ANNEXE « A »

BESOIN

ANALYSEUR DE RÉSEAU POUR LA RÉFLEXION ET LA TRANSMISSION

1. Objet. Le présent document vise à définir les spécifications techniques pour l'équipement afin de mettre à l'essai et de caractériser le rendement des antennes et câbles de télémessure, ainsi que divers éléments et systèmes RF.
2. Contexte. Le Centre d'essais techniques (Aérospatiale) [CETA] mène des programmes d'essai en vol dans le but premier de fournir des systèmes d'armes et des plateformes capables d'exécuter une mission. À cette fin, le CETA exploite la Salle de contrôle des essais en vol (SCEV). Cette installation sert à réaliser des programmes d'essai en vol en vue de recueillir, de traiter et d'afficher en temps réel des données télémétriques à partir d'un véhicule d'essai avec instruments. En outre, la SCEV utilise actuellement un analyseur de réseau pour la réflexion et la transmission vieillissant (14 ans). La durée de vie utile ordinaire d'un appareil électronique serait d'environ 10 ans. Nous devons donc acheter un nouvel analyseur de réseau pour la réflexion et la transmission.

ANNEXE « B »

SPÉCIFICATION DE PERFORMANCE MINIMALES

Pour que leur soumission soit jugée recevable, les soumissionnaires doivent indiquer clairement la conformité ou la non-conformité à chaque article ci-dessous en inscrivant « oui » ou « non » dans la colonne « Conforme ».

Pour démontrer la conformité de son produit, le soumissionnaire doit également inclure des documents techniques publiés qui confirment le respect de chacun des critères obligatoires indiqués et faire les renvois appropriés (à moins qu'il ne soit indiqué « ne s'applique pas à cet article »).

Si aucun document technique publié ne peut appuyer une exigence donnée, le soumissionnaire doit ajouter dans sa proposition une note expliquant comment la spécification est respectée. Si l'exigence technique obligatoire n'est pas respectée, la soumission sera rejetée.

Afin de s'assurer que la conformité est clairement démontrée, le soumissionnaire doit utiliser un système de numérotation correspondant à celui qui est employé ci-dessous. Par exemple, il serait tout indiqué d'inscrire le numéro de référence de l'exigence sur un onglet collé sur la page correspondante dans la documentation technique. L'article visé dans la documentation technique qui prouve la conformité devrait alors être surligné ou souligné.

	Spécifications	Satisfait	Non satisfait	Référence
1	Caractéristiques générales L'analyseur de réseau pour la réflexion et la transmission, ci-après appelé « système », doit être un produit éprouvé, provenant d'une chaîne de production établie.			
1a	<u>Interface utilisateur.</u> Le système doit avoir une interface utilisateur qui permet d'entrer et de relever tous les paramètres d'utilisation.			
1b	<u>Configuration.</u> Le système doit pouvoir stocker les paramètres d'utilisation et permettre à l'utilisateur de le configurer pour qu'il fonctionne avec des paramètres stockés.			
1c	<u>Dimensions.</u> Le système doit loger dans un châssis portatif dont les dimensions maximales sont de 12 x 14 X 6 po et le poids est de 12 livres.			
2	Signal			
2a	<u>Gamme de fréquences, précision et résolution.</u> Le système doit produire des fréquences dans la gamme d'au moins 100 kHz à 6 GHz, avec une résolution égale ou inférieure à 5 Hz et une stabilité égale ou inférieure à plus ou moins 1 partie par million.			
2b	<u>Incrément de fréquences RF.</u> Le système doit permettre d'augmenter ou de baisser la fréquence RF générée par incrément d'au plus 0,5 MHz.			
2c	<u>Largeur de bande FI.</u> Le système doit avoir des largeurs de bande FI sélectionnables par l'utilisateur de 10 Hz, 30 Hz, 100 Hz, 300 Hz, 1 kHz, 3 kHz, 10 kHz, 30 kHz et 100 kHz.			
2d	<u>Puissance de sortie.</u> Le système doit permettre à l'utilisateur de régler la puissance de sortie dans la plage minimale suivante : de -45 dBm à -15 dBm, par incréments d'au plus 1 dB.			
2e	<u>Puissance d'entrée maximale.</u> Le système doit accepter une puissance d'entrée maximale aux ports d'essai d'au moins +15 dBm.			

2f	<u>Insensibilité aux signaux brouilleurs.</u> Le système doit être insensible aux signaux brouilleurs d'au moins +15 dBm (nominal) pour un affaiblissement RF de 30 dB, et d'au moins +8 dBm (nominal) pour un affaiblissement RF de 5 dB.			
2g	<u>Dynamique.</u> Le système doit avoir une dynamique égale ou supérieure à 70 dB dans la gamme de fréquences définies précédemment.			
2h	<u>Directivité.</u> Le système doit avoir une directivité supérieure à 35 dB dans la gamme de fréquences définies précédemment.			
2i	<u>Impédance.</u> Le système doit avoir une impédance de 50 ohms. Il doit comprendre un jeu d'adaptateurs qui lui donne une impédance de 75 ohms.			
2j	<u>Jeux d'étalonnage.</u> Le système doit comprendre des troupes d'étalonnage et des câbles pour des impédances de 50 ohms et de 75 ohms.			
3	Mesures			
3a	<u>Type de mesures.</u> Le système doit permettre des mesures au moyen d'un analyseur de câbles et d'antennes (ACA) et des mesures au moyen d'un analyseur de réseau vectoriel (ARV).			
3b	<u>Mesures au moyen d'un ACA.</u> Le système doit permettre d'effectuer au moins les mesures suivantes : distance de la défaillance (DD), affaiblissement d'adaptation, rapport d'onde stationnaire (ROS) et affaiblissement d'insertion.			
3c	<u>Mesures au moyen d'un ARV.</u> Le système doit permettre d'effectuer au moins les mesures suivantes : réflexion et transmission S11 et S21.			
3d	<u>Paramètres S de l'ARV.</u> Le système doit permettre d'effectuer au moins les mesures suivantes : S11, S21, S22 et S12.			
3e	<u>Conversion de l'ARV.</u> Le système doit permettre d'effectuer au moins les mesures suivantes : impédance (Z) et admittance (Y).			
3f	<u>Vitesse de mesure.</u> Le système doit avoir une vitesse de mesure d'au plus 1 000 µs/point.			
4	Affichage			
4a	<u>Affichage.</u> L'affichage doit être un écran ACL couleur rétroéclairé d'au moins 6,5 po.			
4b	<u>Nombre de traces.</u> Le système doit permettre à l'utilisateur d'afficher de 1 à au moins 4 traces dans les présentations de tracés superposés ou séparés sélectionnés.			
4c	<u>Formats des traces.</u> Le système doit permettre d'afficher des traces dans les formats sélectionnés par l'utilisateur, au moins pour l'amplitude logarithmique, l'amplitude linéaire, le ROS, la phase, l'abaque de Smith, le tracé polaire, le temps de propagation de groupe, la phase déballée, l'impédance réelle et l'impédance imaginaire.			
4d	<u>Déclencheur de balayage.</u> Le système doit permettre à l'utilisateur de sélectionner les modes de balayage suivants, au minimum : continu, simple, interne, côté positif externe et côté négatif externe.			
4e	<u>Temps de balayage.</u> Le système doit permettre à l'utilisateur de régler le temps de balayage en secondes.			
4f	<u>Calcul de la moyenne des balayages.</u> Le système doit permettre à l'utilisateur de calculer la moyenne des mesures sur l'étendue minimale suivante : de 2 à 1 000 points, inclus.			
5	Connectivité			

5a	<u>Ports d'essai.</u> Le système doit avoir deux ports d'essai ARF de type N de 50 ohms.			
5b	<u>Sortie audio.</u> Le système doit avoir une sortie audio.			
5c	<u>USB.</u> Le système doit avoir au moins deux ports USB 2.0.			
5d	<u>RL.</u> Le système doit avoir au moins une connexion RL RJ-45.			
5e	<u>Clavier.</u> Le système doit permettre à l'utilisateur de connecter un clavier et une souris USB externes.			
5f	<u>Stockage de données.</u> Le système doit permettre de stocker des données CSV ou texte au moins dans les types suivants sélectionnables par l'utilisateur : trace, trace et état.			
5g	<u>Stockage interne de données.</u> Le système doit avoir une capacité de stockage interne d'au moins 2 Go et d'au moins 100 traces et états de système.			
5h	<u>Stockage externe de données.</u> Le système doit prendre en charge au minimum un stockage externe de données au moyen de dispositifs de mémoire compatibles avec les ports USB 2.0.			
5i	<u>Sortie de référence.</u> Le système doit avoir une sortie de référence de 50 ohms, le niveau de puissance et le type de connecteur sont au choix du fournisseur.			
5j	<u>Entrée de référence.</u> Le système doit avoir une entrée de référence de 50 ohms, le niveau de puissance et le type de connecteur sont au choix du fournisseur.			
5k	<u>Entrée de déclenchement.</u> Le système doit avoir une entrée de déclenchement TTL.			
6	Caractéristiques environnementales d'utilisation			
6a	<u>Plage de température de fonctionnement.</u> Le système doit fonctionner entre 0 °C et +40 °C inclusivement.			
6b	<u>Humidité.</u> Le système à récepteur intégré doit fonctionner à une humidité sans condensation allant jusqu'à 90 %.			
6c	<u>Alimentation.</u> Le système à récepteur intégré doit fonctionner avec une alimentation de 115 V c.a., 60 Hz et moins de 15 A.			
6d	<u>Batterie.</u> Le système doit pouvoir fonctionner avec une batterie interne à pleine charge pendant au moins 2,5 h.			
7	Livraison du système			
7a	<u>Système.</u> Le besoin a trait à un système complet, y compris les manuels et les documents d'utilisation.			

Marque et numéro de modèle du ou des produits offerts : _____

Les soumissions qui ne respectent pas toutes les spécifications minimales énoncées ci-dessus seront jugées non conformes et seront rejetées.

Si, après livraison et acceptation, l'article est jugé inférieur aux caractéristiques de rendement minimales, il sera retourné au fournisseur à ses frais et le contrat sera résilié pour manquement.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W2671-15JG66/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W2671-15JG66

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
EDM-5-38148

Buyer ID - Id de l'acheteur
edm014
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
EDM-5-38071

L'analyseur de réseau pour la réception et la transmission doit être livré à l'endroit précisé avant le 29 février 2016.

Veillez indiquer ci-dessous :

Le délai de livraison sera respecté. _____

ou

Le délai de livraison ne pourra pas être respecté. _____

ANNEXE « C »

BASE DE PAIEMENT

- Les coûts unitaires fermes sont FAB destination à :

Ministère de la Défense nationale
4^e Escadre Cold Lake
Bâtiment 171, CDM
Cold Lake (Alberta) T9M 2C6
- Les prix unitaires fermes ne comprennent pas la TPS ni la TVH. La TPS et la TVH seront ajoutées sur les factures émises du fait de ce contrat.

Article	Description	Quantité	Prix unitaire ferme	Prix calculé
1	Fourniture et livraison d'un analyseur de réseau pour la réflexion et la transmission conforme aux spécifications de rendement minimales et aux exigences précisées à l'annexe A et à l'annexe B.	1 lot	_____ \$/lot	_____ \$
Prix total de la soumission :				_____ \$